



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - GITE D'ÉTAPE

Responsabilité

- Les groupes sont accueillis dans le gîte sous l'entière responsabilité des personnes qui les encadrent.
- Les individuels demeurent sous leur propre responsabilité personnelle à l'intérieur et à l'extérieur du gîte, vols et détérioration des véhicules, des accessoires ainsi que tout objet laissé dans celui-ci pendant le séjour.
- En cas de dégradations des locaux et des matériels mis à disposition, les réparations seront facturées.
- En cas de vaisselle cassée ou volée, une facture sera éditée.
- Le locataire est prié d'aviser la mairie en cas de prolongation de séjour, l'acceptation se fera en fonction des disponibilités.
- La location du gîte complet sera d'une durée maximale de sept jours consécutifs.
- Les options de réservation seront acceptées pendant un mois seulement.

Interdictions

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux, conformément à la loi.
- **Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du gîte.**
- Il est recommandé d'éviter le bruit afin de ne pas gêner les autres occupants et les voisins.
- L'organisateur veillera à ce qu'il n'y ait pas de tapage à l'extérieur, en particulier la nuit (22h00 – 7h00).
- Il est formellement interdit d'accrocher de la décoration au plafond.

Sécurité

- Respecter les consignes de sécurité.
- L'escalier de secours ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

À votre départ

- **LE GITE N'ETANT PAS UN HOTEL, LE MENAGE N'EST, PAR CONSEQUENT, PAS COMPRIS DANS LE TARIFS.**
LES LIEUX DOIVENT ETRE RENDUS PROPRES ET RANGES (valable pour tous les locataires : associations, privés, entreprises, ...)
- Si de la vaisselle a été cassée, merci de la déposer sur le plan de travail de la cuisine.
- Prévenez la responsable du gîte des éventuelles dégradations et de leur de votre départ.

Règlement

- Règlement en espèce, par chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC), ou chèques vacances
- Une caution est demandée à l'arrivée pour la location d'un forfait gîte complet.